

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/10/2021

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du  
11/10/2021

### ABRICOTS NOYAUX HV BIO

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

##### 1.1. Identification de produit

ABRICOTS NOYAUX HV BIO

Identification du produit : ABRICOTS NOYAUX HV BIO code HNABIO  
Numéro C.A.S TSCA : 72869-69-3 ; ;  
Numéro EINECS : 272-046-1  
Numéro EC (REACH) :  
N° enregistrement REACH : Exempted (according annex IV and V)

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première aromatique concentrée.  
Pour usage industriel seulement.

Usage : **Produit pour parfumerie ; cosmétique ; alimentaire**

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SAS DIFFUSIONS AROMATIQUES  
558 allée des Parfums  
Parc d'activités "Les Hauts de Grasse"  
06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE  
Tél:+33 (0)4 93 60 82 82  
Fax :+33 (0)4 93 60 82 79  
Web :www.diffusions-aromatiques.fr  
Email :contact@diffusions-aromatiques.fr

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence 24h/24 - 7j/7 : Numéro ORFILA (INRS) :+33 (0)1.45.42.59.59

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas concerné.

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification :

(Législation CLP)

BIO - Produit de l'agriculture biologique certifié par FR-BIO-01

##### 2.2. Elements d'étiquetage

Classification :

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/10/2021

ABRICOTS NOYAUX HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du  
11/10/2021

(Législation CLP)

BIO - Produit de l'agriculture biologique certifié par FR-BIO-01

### 2.3. Autres dangers

Pas de données à ce jour

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit non réglementé.

### 3.1. Substances

NON CONCERNE

### 3.2. Mélanges

NON CONCERNE

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire. Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec les yeux :** Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacrylocérum. Si des signes d'irritation persistent ou s'il y a lésions de tissus consulter un ophtamologue.

**En cas d'ingestion :** Laver la bouche avec de l'eau. Prendre un avis médical immédiatement.

**En cas d'inhalation excessive :** Transporter la personne à l'air frais et l'y laisser. Contacter immédiatement un médecin.

**Commentaire général:** Dans tous les cas d'intoxication potentielle, un suivi médical est de la plus grande importance.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tenir compte des phrases de risques et de sécurité

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Contact avec la peau :** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

**Contact avec les yeux :** Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtamologue.

**En cas d'ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Vêtements souillés :** Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/10/2021

ABRICOTS NOYAUX HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du  
11/10/2021

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandés: Extincteurs à CO2, poudre ou mousse

Contre-indiqués: jet d'eau direct

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Classe d'inflammabilité** : Le produit n'est pas inflammable..

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients menacés, En cas d'incendie des gaz nocifs peuvent se former. Ne pas les inhaler

**Prévention** : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.**

Porter un appareil respiratoire de protection à réserve d'air autonome lors de la lutte contre l'incendie.

### 6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter des gants (si possible en caoutchouc naturel) pour toute manutention lors de fuites afin d'éviter le contact avec la peau.
- Ne pas fumer, ne pas exposer à une flamme, éloigner toute source d'ignition (équipement électrique).
- Éviter de respirer les vapeurs dégagées
- Suivre les règles d'hygiène habituelles en cas d'écoulement accidentelle.
- Assurer une aération adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage :**

- Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, de préférence par incinération; les cas de combustion spontanées de linges imbibés de parfums ou d'arômes sont bien connus.

- Les gros écoulements doivent être endigués avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/10/2021

ABRICOTS NOYAUX HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du  
11/10/2021

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Porter des gants ( de préférence en caoutchouc naturel)et un appareil des yeux/ du visage.
- Manipuler dans des locaux bien aérés, ventilés si nécessaire à une température aussi basse que possible.
- Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition (équipement électrique)
- Ne pas manger sur les aires de travail.
- Ne pas ingérer, ni appliquer tel quel sur la peau. Suivre les règles d'hygiène habituelles.
- Refermer les emballages après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

- Stocker les produits dans leurs bidons d'origine, de préférence bien pleins et parfaitement bouchés, dans un endroit sec et frais. Ne pas réutiliser les récipients vides.
- Conserver à l'abri de l'air et de la lumière.
- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non applicable

## 8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

### **8.1. Paramètres de contrôle**

NON CONCERNE

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique** : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

### **Equipements de protection individuelle :**

- Protection des mains : Protection non requise.
- Protection des yeux : Protection non requise.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Durée de vie :                       | <b>12 mois, après ce délai, la qualité doit être contrôlée.</b> |
| C18:3 ACIDE (gamma)<br>LINOLENIQUE : | <b>&lt;1</b>  |
| Odeur :                              | <b>d'abricot ; sucrée ; de noisette</b>                         |
| PEROXYDES CONTENUS :                 | <b>&lt;15 meq/kg</b>  |
| Apparence :                          | <b>Liquide huileux</b>  |
| Couleur :                            | <b>Jaune pâle à jaune orangé</b>                                |
| Densité relative (d20/20) :          | <b>[0.91 ; 0.940]</b>   |
| Point éclair :                       | <b>&gt; 281 °C</b>  |
| VALEUR ACIDE (mg KOH/g) :            | <b>&lt;3</b>  |
| POINT EBULLITION °C :                | <b>&gt;100°C</b>  |
| Solubilité(s) :                      | <b>Insoluble dans l'eau</b>                                     |

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/10/2021

ABRICOTS NOYAUX HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du  
11/10/2021

### 9.2. Autres informations

NON CONCERNE

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

NON CONCERNE

### 10.2. Stabilité chimique

NON CONCERNE

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

NON CONCERNE

### 10.4. Conditions à éviter

NON CONCERNE

### 10.5. Matières incompatibles

NON CONCERNE

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|   |   |
|---|---|
| a) Toxicité aiguë   | Donnée non disponible                     |
| b) Corrosion cutanée/irritation cutanée   | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire                                | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| e) Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| f) Cancérogénicité  | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| g) Toxicité pour la reproduction  | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| h) Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT)- exposition unique  | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| i) Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT)- exposition répétée | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| j) Danger par aspiration  | Se référer à la rubrique 2, si applicable |

PRESENCE DE CMR :

**ne contient pas de substances CMR (substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction), catégories 1A, 1B et 2 du règlement (CE) n°1272/2008.**

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

NON CONCERNE

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/10/2021

ABRICOTS NOYAUX HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du  
11/10/2021

NON CONCERNE

### **12.4. Mobilité dans le sol**

NON CONCERNE

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

NON CONCERNE

### **12.6. Autres effets néfastes**

NON CONCERNE

## 13. ELIMINATION

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Produit** : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés** : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

## 14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

### **14.1/14.2. Numéro ONU et nom d'expédition des Nations unies**

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG:NON REGLEMENTE  
IATA :NON REGLEMENTE

### **14.3/14.4. Classe(s) de danger pour le transport et groupe d'emballage**

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG:NON REGLEMENTE  
IATA :NON REGLEMENTE

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

IMDG : NON REGLEMENTE

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

NON CONCERNE

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

NON CONCERNE

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas concerné.

### **15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

NON CONCERNE

## 16. AUTRES INFORMATIONS

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 11/10/2021

ABRICOTS NOYAUX HV BIO

Revision : 001NEW HUIL VEG-1-CLP du  
11/10/2021

### Acronymes utilisés:

C.A.S: Chemical Abstract Service  
TSCA: Toxic Substances Control Act  
EINECS: European inventory of existing Commercial Chemical Substances  
AICS: Australian Inventory of Chemical Substances  
ECL: Korean Existing Chemicals List  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
PICCS: Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances  
ENCS: Japanese Existing and New Chemical Substances  
ISHL: Industrial Safety and Health Law  
DSL: Canadian Domestic Substances List  
NDSL: Canadian Non-Domestic Substances List  
GHS Global Harmonized System  
CLP: Classification and Labelling and Packaging of substances and mixtures  
ADR: Agreement Dangerous goods by Road  
IMDG: International Maritime Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GRAS: Generally Recognized As Safe  
FEMA: Federal Emergency Management Agency  
CoE: Council of Europe

### Principales références bibliographiques et sources de données:

Information du fournisseur  
IFRA/IOFI labelling manual (dernière version)

### Utilisation prévue:

Matière première aromatique concentrée.  
N'est pas destiné à l'usage personnel sous cette forme ou concentration.  
Pour usage industriel seulement.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné au moment de l'émission de cette fiche.

Les informations données dans cette fiche de sécurité sont en accord avec le Règlement **1907/2006/CE du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)** établissant une Agence Européenne des produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement du Conseil (CEE) n° 793/93 et le Règlement de la Commission (EC) n° 1488/94, ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE; et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE, 200/21/CE;

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.

DATE DE REVISION :

**01/07/2021**